

ARRÊTÉ DU MAIRE DGS080RP2026

Objet : Désignation des membres du comité social territorial (CST) et de la Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)

Le Maire de la Ville de Brignais et Président du CCAS de la Ville de Brignais

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2021 et la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 16 décembre 2021 portant sur la création d'un Comité Social territorial commun entre la Ville et le CCAS de Brignais

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 3 titulaires,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022, répartissant les sièges au CST et à la F3SCT entre les organisations syndicales au vu des résultats aux élections des représentants du personnel

Vu l'arrêté du Maire du 30 janvier 2023 portant composition du Comité social territorial

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités et établissements relevant du CST et de la F3SCT ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité et du CCAS pour le CST ainsi que la F3SCT les membres ci-après :

- Représentants titulaires :
 - o Mme Agnès BÉRAL, adjointe en charge des ressources humaines, de la sécurité et de l'administration générale, membre du CA du CCAS
 - o M. Christophe REBOUL, adjoint aux finances, membre du CA du CCAS
 - o M. Sébastien FRANCOIS, adjoint à la solidarité et à la participation citoyenne, membre du CA du CCAS
- Représentants suppléants :
 - o M. Serge BÉRARD, Maire de BRIGNAIS, Président du CCAS
 - o Mme Béatrice DHENNIN, conseillère municipale déléguée au budget
 - o M. Lionel CATRAIN, adjoint en charge de l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire

Article 2 : Est désignée Présidente du CST et de la F3SCT Mme Agnès BÉRAL, adjointe en charge des ressources humaines, de la sécurité et de l'administration générale

Article 3 : Sont désignés en qualité d'agents chargés du secrétariat administratif du CST et de la F3SCT afin d'assister aux réunions, ainsi que d'une éventuelle participation aux débats pour apporter des éléments techniques :

- Mme Clémentine HOCHART, Directrice Générale des Services
- Mme Laurence BACOUET, Directrice des Ressources Humaines

- Mme Mélanie ROMAIN, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines
- Mme Laetitia CARDUCCI, Responsable GPEC
- Mme Sandrine RICO, Assistante de prévention

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée d'exécuter le présent arrêté

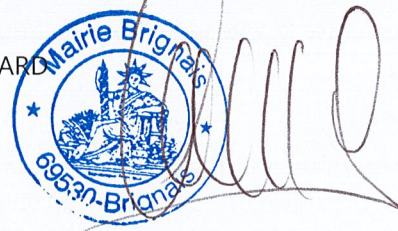
Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public via le site internet de la Ville, inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète du Rhône

Article 6 : Il est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Brignais. Il est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr

Fait à BRIGNAIS, le 22 avril 2026

Le Maire

Serge BÉRARD



Notifié aux intéressés

- Représentants titulaires :

Mme Agnès BÉRAL

M. Christophe REBOUL

M. Sébastien FRANCOIS

- Représentants suppléants :

M. Serge BÉRARD

Mme Béatrice DHENNIN

M. Lionel CATRAIN

- Agents chargés du secrétariat administratif du CST et de la F3SCT :

Mme Clémentine HOCHART

Mme Laurene BACOUET

Mme Mélanie ROMAIN

Mme Laetitia CARDUCCI

Mme Sandrine RICO